



## Rétractation VEFA hors délai - pénalités ?

Par **Piwi56**, le **26/07/2016** à **18:43**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de réservation en VEFA il y a quelques semaines avec un dépôt de garantie égal à 0€.

Le délai de rétractation est aujourd'hui écoulé, et nous avons aussi reçu et accepté une offre de prêt.

Aujourd'hui nous souhaitons nous rétracter, et lorsque j'en ai informé le promoteur celui-ci m'a dit qu'il nous demanderait une pénalité de 10% sur le prix du bien, alors que rien n'est écrit sur ce point dans le contrat.

Mon sentiment est que le promoteur essaie de nous intimider.

Quels risques avons-nous à nous rétracter, même au delà du délai et sans être dans une des conditions suspensives du contrat ?

Merci pour votre réponse.

**Pierre-Yves**